

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016
A LA SALLE COMMUNALE DE VICH**

Monsieur Antoine Nicolas Président étant excusé, Monsieur Stéphane Gabriel, Vice-Président, ouvre la séance à 20h05 et sera nommé Président dans ce document.

Le Président salue l'assemblée et remercie les membres ainsi que le public pour leur présence. Il remercie la Commune de Vich pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2016.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction relatif à l'obtention par le CoDir d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021 – **Préavis N°05/2016.**
7. Préavis du Comité de Direction pour l'obtention du droit d'engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste de budget – **Préavis N°06/2016.**
8. Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2017 de l'AISE – **Préavis N°07/2016.**
9. Réponse au postulat de M. Mouthon – **Réponse N°1/2016.**
10. Réponse à la motion de M. Mouthon – **Réponse N°2/2016.**
11. Election des deux délégués du Conseil Intercommunal au Conseil d'Etablissement.
12. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 23 présents et 4 excusés (après assermentations).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 Assermentations

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Didier Lohri, Commune de Bassins.
- Monsieur Laurent Vukasovic, Commune de Bassins.
- Madame Catherine Bardet, Commune de Coinsins.
- Monsieur Samuel Grosclaude, Commune de Longirod.
- Monsieur Frédéric Rohrbach, Commune de Saint-George.

Tous promettent de respecter le serment et entrent en fonction immédiatement en tant que conseillers et conseillère. Le Président remercie et félicite les membres pour leur engagement. Il leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 Pièce 001 Approbation du procès-verbal du 27 avril 2016

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du bureau

Le Président demande au Conseil Intercommunal l'autorisation de donner la parole à Monsieur Joseph Delort, boursier de l'AISE. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le Président annonce que Monsieur Luc Mouthon a été assermenté durant la séance de la commission de gestion et des finances le 23 septembre 2016 c'est pourquoi il n'a pas eu besoin de prêter serment ce soir.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Madame Anne Stiefel

Le Comité de Direction de l'AISE remercie tous les greffes municipaux pour leur collaboration lors de la distribution des abonnements CarPostal pour l'année scolaire 2016-2017.

Point 6 Préavis du Comité de Direction relatif à l'obtention par le CoDir d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021 – Préavis N°05/2016.

Pièce 002 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°05/2016

Le CoDir demande au Conseil intercommunal :

- D'adopter le préavis N°05/2016 relatif à l'obtention par le Comité de Direction, comme par le passé, d'une autorisation générale de plaider.
- D'autoriser le Comité de Direction à plaider, durant toute la législature 2016-2021, lors de procédures dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 50'000.00.

Pièce 003 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°05/2016 par Monsieur Jacques Favre
qui propose au Conseil Intercommunal :

- D'adopter le préavis N° 05/2016 relatif à l'obtention par le Comité de Direction comme par le passé, d'une autorisation générale de plaider.
- D'autoriser le Comité de Direction à plaider, durant toute la législature 2016-2021, lors de procédures dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 50'000.00.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du Comité de Direction N°05/2016 du 9 septembre 2016,
- Oui les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité

- D'adopter le préavis N° 05/2016 relatif à l'obtention par le Comité de Direction, comme par le passé, d'une autorisation générale de plaider.
- D'autoriser le Comité de Direction à plaider, durant toute la législature 2016-2021, lors de procédures dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 50'000.00.

Point 7 **Préavis du Comité de Direction pour l'obtention du droit d'engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste de budget – Préavis N°06/2016.**

Pièce 004 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 06/2016
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'autoriser le CoDir à engager des dépenses extraordinaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par an et par poste budgétaire, pour toute la durée de la législature 2016-2021.

Pièce 005 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N° 05/2016 par Monsieur Jacques Favre
qui propose au Conseil Intercommunal d'autoriser le CoDir à engager des dépenses extraordinaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par an et par poste budgétaire, pour toute la durée de la législature 2016-2021.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du Comité de Direction N°06/2016 du 9 septembre 2016 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité.

D'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses extraordinaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par an et par poste budgétaire, pour toute la durée de la législature 2016-2021.

Point 8 Préavis du Comité de Direction concernant le budget 2017 de l'AISE – Préavis N°07/2016.

Pièce 006 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 07/2016
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2017 tel que présenté.

Pièce 007 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 07/2016 par Monsieur Jacques Favre
qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°07/2016 assorti de l'amendement suivant :

L'augmentation du prix du repas facturé aux parents de CHF 0.50 dès la rentrée 2017, ce qui représente CHF 30'000 de recettes en plus pour les cantines.

Discussions et remarques :

Monsieur Laurent Vukasovic demande pour quelle raison le CoDir propose d'augmenter le taux d'encadrement dans tous les restaurants scolaires ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que le CoDir propose d'augmenter le taux d'une personne supplémentaire par restaurant scolaire car il manque de personnel. Cela représente 8 personnes supplémentaires, 4 jours par semaine et 1h30 par jour.

Le Président passe au vote de l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances :

20 oui, 1 non et 2 abstentions l'amendement est donc accepté.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°07/2016 du 16 septembre 2016;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 abstentions

D'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2017 assorti de l'amendement suivant :

L'augmentation du prix du repas facturé aux parents de CHF 0.50 dès la rentrée 2017, ce qui représente CHF 30'000 de recettes en plus pour les cantines.

Point 9 Pièce 008 Réponse au postulat de M. Mouthon – Réponse N°1/2016.

Tous les membres ont reçu la réponse du CoDir au postulat de Monsieur Luc Mouthon par courrier.

Le Président ouvre la discussion :

Monsieur Luc Mouthon remercie le CoDir pour sa réponse.

Point 10 Pièce 009 Réponse à la motion de M. Mouthon – Réponse N°2/2016.

Tous les membres ont reçu la réponse du CoDir à la motion de Monsieur Luc Mouthon par courrier.

Le Président ouvre la discussion :

Monsieur Laurent Vukasovic n'est pas satisfait de la réponse donnée par le CoDir. Est-ce que le CoDir arrivera, sans aide supplémentaire, à faire face aux défis de l'avenir ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que la création des programmes informatiques a beaucoup aidé le CoDir de l'AISE en lui permettant de travailler plus rapidement. Le CoDir a prévu de passer du temps à étudier les nouvelles lois et, depuis la rentrée scolaire, les séances n'ont lieu que deux fois par mois. Les tâches ont été redistribuées ce qui permet un travail de qualité.

Monsieur Luc Mouthon souhaite que cette motion soit renvoyée à une commission.

Le Président propose de nommer une commission chargée d'étudier la motion de Luc Mouthon.

Sont élus :

- Monsieur Luc Mouthon
- Monsieur Samuel Grosclaude
- Monsieur Didier Lohri
- Monsieur Michel Peytregnet

Point 11 Election des deux délégués du Conseil Intercommunal au Conseil d'Etablissement.

Madame Chantal Landeiro annonce que les deux nouvelle déléguées du CoDir de l'AISE au sein du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade sont :

- Madame Anne Stiefel, Présidente
- Madame Monya Jaccard, Municipale de Burtigny

Les deux nouvelles déléguées des autorités locales sont :

- Madame Sylvie Müller.
- Madame Catherine Bardet.

La prochaine séance du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade aura lieu à Begnins le 10 novembre 2016 à 20h00.

Point 12 Divers et propositions individuelles

Monsieur Didier Lohri remercie la commission de gestion et des finances pour son travail sur les paiements 2015.

Monsieur Didier Lohri souhaite que la décision d'opposition de la mainlevée soit jointe à ce procès-verbal ainsi que le courrier dont il donne lecture et qui a été remis au Président ce jour en mains propres (documents ci-joints).

Monsieur Nicolas Beck demande pour quelle raison certains enseignants n'ont pas reçu le budget nécessaire à l'organisation des sorties scolaires ce qui les a obligé à avancer la somme ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que les enseignants doivent remettre leur demande de financement à l'AISE au minimum une semaine à l'avance ce qui n'a pas été le cas pour certains camps.

Madame Ipek Trigg souhaite la bienvenue à tous à Vich et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 20h52.

Le Vice-Président :

Stéphane Gabriel

La Secrétaire :

Vanessa Wicht